



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021 DÉLIBÉRATION N°

NOTE DE SYNTHÈSE

OBJET : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – VILLE

SERVICE INSTRUCTEUR : FINANCES

AVIS DES COMMISSIONS

"Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité" du 15 mars 2021.

Objet du dossier

La présente note de synthèse a pour objet de présenter le Budget Primitif 2021 de la ville.

Contexte et motifs de l'affaire soumise à délibération

Le budget 2021 a été élaboré de la manière suivante :

I – L'ÉQUILIBRE DU BUDGET DÉFINI COMME SUIT :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	52 672 550,15 €	52 672 550,15 €
INVESTISSEMENT	15 965 951,12 €	15 965 951,12 €
TOTAL	68 638 501,27 €	68 638 501,27 €

II – PRÉSENTATION DU BUDGET PAR CHAPITRE BUDGÉTAIRE

A – Section de fonctionnement

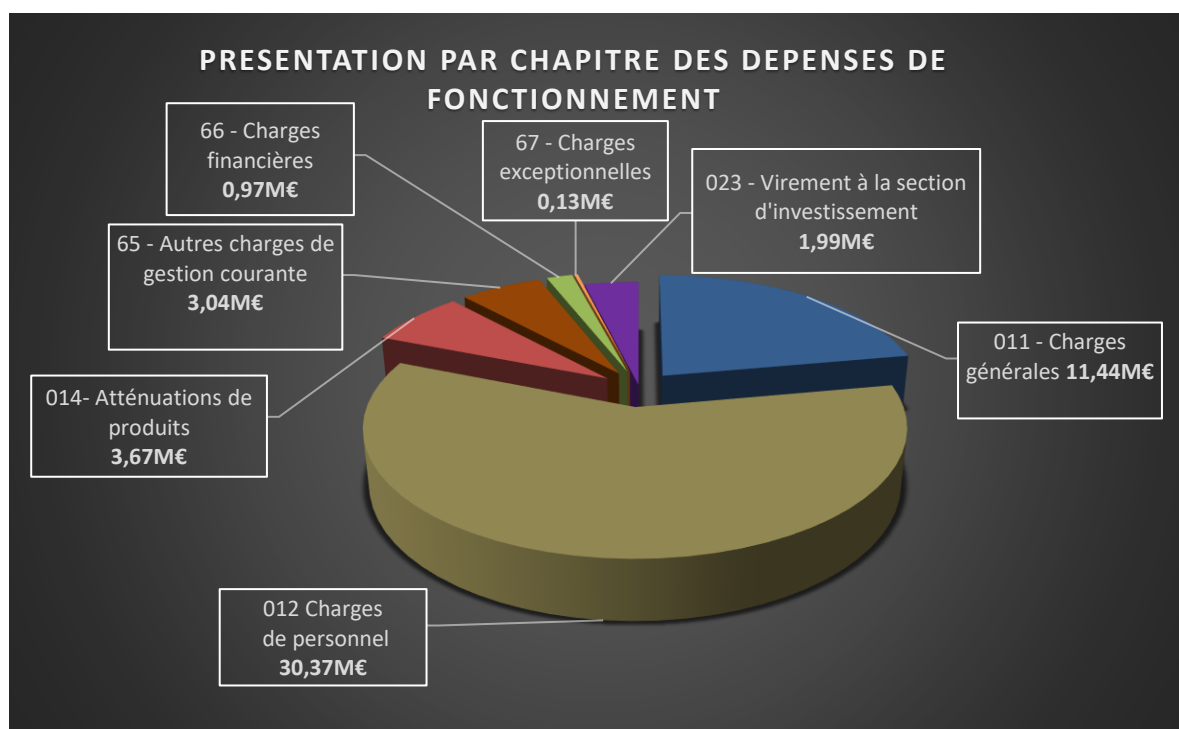
Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'élèvent à **52 672 550,15€** contre 51 224 631,17€ en 2020.



Question n° du CM en date du 25/03/2021
Note de synthèse P2/10

➤ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles
011	Charges générales	9 057 257,35	11 448 170,71
012	Charges de personnel	29 860 241,00	30 376 483,00
014	Atténuation de produits	3 671 633,00	3 671 633,00
65	Autres charges de gestion courante	3 024 128,81	3 045 021,69
Total des dépenses de gestion courante		45 613 260,16	48 541 308,40
66	Charges financières	1 044 000,00	977 325,32
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	133 320,00
68	Dotations aux provisions	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		46 857 260,16	49 651 953,72
023	Virement à la section d'investissement	3 357 928,01	1 991 565,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 009 443,00	1 029 031,11
Total de dépenses d'ordre de fonctionnement		4 367 371,01	3 020 596,43
TOTAL		51 224 631,17	52 672 550,15





- Les inscriptions budgétaires du **chapitre 011** « charges à caractère général » pour 2021 s'élèvent à **11 448 170.71 €** contre 9 057 257.35 € en 2020 (soit + 2 107 192,36M€). Cette hausse résulte des frais de fonctionnement des services de la commune notamment les fluides : les charges d'eau et d'assainissement pour un montant prévisionnel de 348 300€ ; les frais de chauffage urbain estimés 252 000€, les frais d'énergie et d'électricité à hauteur de 1 233 792€, les taxes foncières de la commune à 80 000€. Le budget 2021 a été également adapté à la crise sanitaire, par l'achat de produits d'entretien des différentes structures communales (crèches, écoles, centres de loisirs, sports). De plus, les consommables liés à des distributeurs supplémentaires, les besoins grandissant d'utilisation du savon, et le recours à des produits ayant un effet désinfectant augmentent le coût unitaire des produits commandés et grèvent le budget. Il est donc indispensable de prévoir un budget suffisamment conséquent.

- Les dépenses de personnel et frais assimilés « **chapitre 012** » inscrits au BP 2021 s'élèvent à **30 376 483 €** contre 29 860 241 € en 2020. Le budget 2021 a été construit en tenant compte des départs prévisibles tels que les retraites, les fins de contrats, les demandes de disponibilités, ainsi que les arrivées liées aux remplacements des départs. Il est à préciser que le budget RH s'est organisé en partie en raison de la prolongation de la crise sanitaire et des contraintes réglementaires :
 - Maintien de l'ensemble de la rémunération des agents vulnérables et placés en autorisation spéciale d'absence, le cas échéant
 - Surcroît de l'activité des services enfance, scolaire, entretien, lié aux mesures du protocole sanitaires
 - Primes de précarité pour les fins de contrats à partir du 01/01/21 correspondant à 10 % du salaire brut
 - Reclassement indiciaire reporté sur 2021
 - Augmentation de l'indemnisation des demandeurs d'emploi lié à la crise économique, la commune est en auto-assurance et par conséquent indemnise ses propres demandeurs d'emploi.
 Cette évolution se traduit aussi par l'interaction de plusieurs données ci-dessous à savoir :
 - Les promotions et avancements de grade
 - Le Glissement Vieillessement Technicité (GVT)
 - La comptabilisation sur un exercice entier des recrutements intervenus en cours d'année 2020
 - Le retour anticipé d'agents en disponibilité
 - Les évolutions réglementaires : la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique qui consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.
 - Les lignes directrices de gestion sont définies à l'article 33-5 de la loi du 26 janvier 1984 : Elles « déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.



- Les lignes directrices de gestion fixent, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours. »
- Les dépenses inscrites au « **chapitre 014** » atténuation de produits restent stables soit **3 671 633 €**, cela correspond au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).
Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) quant à lui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- Les Autres charges de gestion (**chapitre 65**) sont évaluées à **3 045 021.69 €**, elles correspondent aux subventions et participations versées aux bénéficiaires. La commune poursuit son engagement au soutien des associations :
 - Associations 1 064 147 €
 - Caisse De Ecoles 276 062 €
 - CCAS 584 653 €
 - SDIS 647 524.69 €
 - Institution Jeanne d'Arc 139 080 €

Les charges financières « chapitre 66 » inscrites pour 2021 sont de l'ordre de **977 325.32€** contre 1 044 000€ en 2020, elles correspondent aux intérêts de la dette. La baisse s'explique par l'extinction de certains emprunts.

Le chapitre 042 concerne les dotations aux amortissements estimés à **1 029 031.11 €**

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte 023) en 2021 est de **1 991 565.32 €**. Ce montant tient compte de l'affectation de résultat de l'exercice 2020.

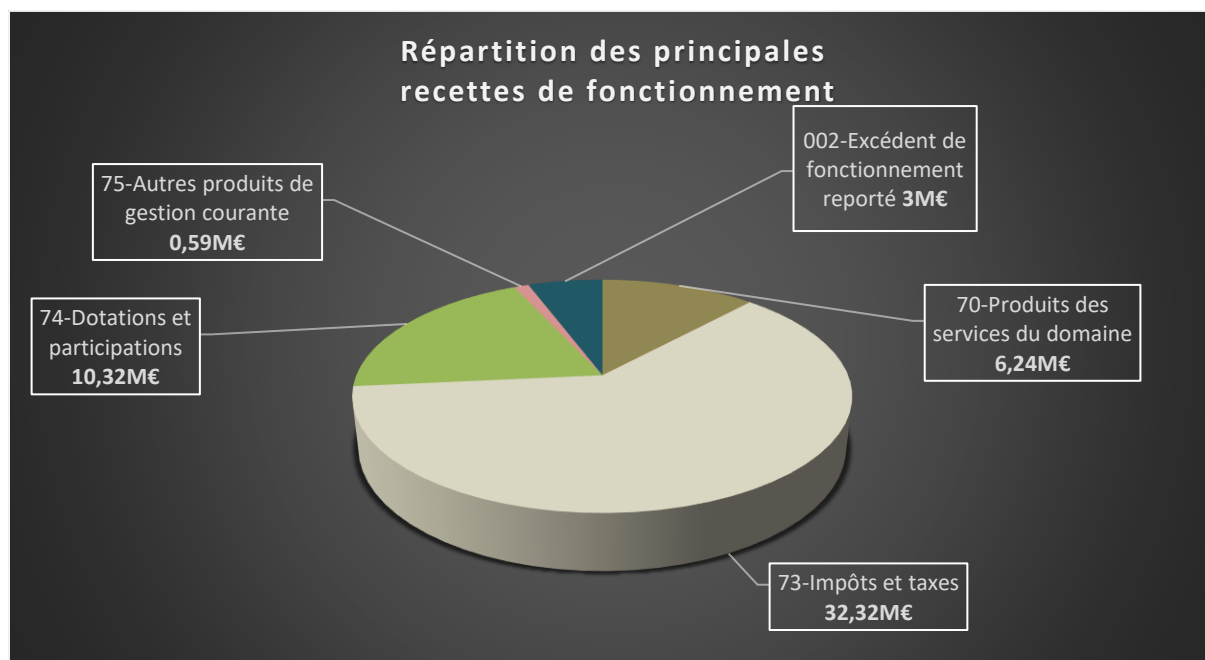


Question n° du CM en date du 25/03/2021
Note de synthèse P5/10

➤ Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **49 536 842.15€** en 2021 contre 46 718 428.91€ en 2020.

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles
013	Atténuation de charges	50 000,00	54 000,00
70	Produits des services, du domaine	4 428 897,00	6 245 501,95
73	Impôts et taxes	30 865 320,00	32 322 002,00
74	Dotations et participations	10 726 738,00	10 320 778,20
75	Autres produits de gestion courante	557 150,91	594 560,00
Total des recettes de gestion courante		46 628 105,91	49 536 842,15
77	Produits exceptionnels	90 323,00	98 897,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		46 718 428,91	49 635 739,15
042	Opération d'ordre de transfert entre section	70 904,00	36 811,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		70 904,00	36 811,00
TOTAL		46 789 332,91	49 672 550,15
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 435 297,00	3 000 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			52 672 550,15





Les recettes réelles de fonctionnement en 2021 présentent une hausse de 2 917 310.24€ par rapport à l'exercice 2020. Cette évolution fait suite à l'effet d'un dynamisme direct fiscal (notamment les produits de taxe foncières issues des nouvelles constructions) ainsi qu'à certaines recettes issues des régies.

Il convient de rappeler que le précédent budget 2020 a été minoré en tenant compte du contexte sanitaire, qui a contraint à la fermeture des services ouverts au public. L'exercice 2021, quant à lui, a été estimé sur une base normale de fonctionnement.

✓ Les produits des services

La prévision budgétaire du « Chapitre 70 » est estimée à **6 245 501.95 €** contre 4 428 897.00 € en 2020.

Elle tient compte du produit de la régie des horodateurs, la restauration scolaire, la régie du centre municipal de santé (CMS).

✓ Les Dotations de fonctionnement

Les montants qui ci-dessous correspondent au réalisé de l'exercice 2020 :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : **5 015 867€**,
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : **1 146 161€**
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) : **1 790 489€**.

Les montants définitifs seront communiqués par l'Etat après le vote du budget.

En cours d'année, un réajustement du budget sera effectué en fonction des sommes qui seront notifiées.

✓ La fiscalité

Pour 80% de la population, la taxe d'habitation (TH) a été supprimée. Pour compenser cette suppression, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) qui viendra s'additionner au taux communal.

Par conséquent, le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, corresponde au montant de la taxe d'habitation et de taxe foncière avant réforme.

Ce mécanisme fiscal n'aura aucune incidence pour le contribuable, il ne s'agit pas d'une augmentation du taux mais d'une fusion

Les taux 2021 s'établissent donc comme suit :

	2020	2021 (Taux départemental 17,18 +Taux communal 17,10%)
Taxe foncière sur le bâti	17,10%	34,28%
Taxe foncière sur le non bâti	125,43%	125,43%



✓ Les recettes issues de la Communauté d'Agglomération "Val Parisis"

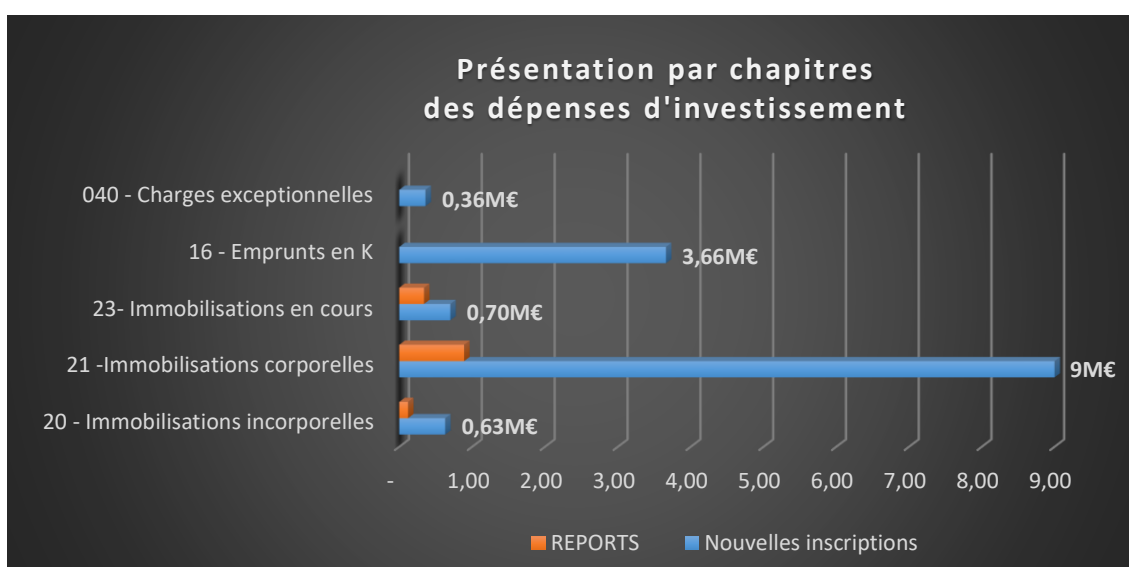
Le montant de l'attribution prévisionnelle de compensation s'élève à **5 575 263 €** ; concernant la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), une réflexion est en cours sur les nouveaux critères de répartition ; l'estimation pour l'exercice 2021 de cette dotation est faite à hauteur de 634 398€, à l'identique de l'exercice 2020.

B – Section d'investissement

➤ Dépenses d'investissement

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement pour l'exercice 2021 s'élèvent à **15 965 951.12€** contre 13 894 650.18M€ en 2020.

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	RAR	Propositions nouvelles	TOTAL (RAR+Propositions Nouvelles)
20	Immobilisations incorporelles	822 193,93	121 907,54	634 622,00	756 529,54
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	6 321 450,41	891 190,92	9 543 994,93	10 435 185,85
23	Immobilisations en cours	2 770 101,84	340 526,73	703 780,00	1 044 306,73
Total des dépenses d'équipement		9 913 746,18	1 353 625,19	10 882 396,93	12 236 022,12
16	Emprunts et Dettes Assimilées	3 790 000,00		3 669 118,00	3 669 118,00
27	Autres immobilisations financières	120 000,00	-	24 000,00	24 000,00
Total des dépenses financières		3 910 000,00	-	3 693 118,00	3 693 118,00
Total des dépenses réelles d'investissement		13 823 746,18	1 353 625,19	14 575 514,93	15 929 140,12
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	70 904,00	-	36 811,00	36 811,00
041	Opérations Patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		70 904,00		36 811,00	36 811,00
TOTAL		13 894 650,18	1 353 625,19	14 612 325,93	15 965 951,12
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE				-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					15 965 951,12



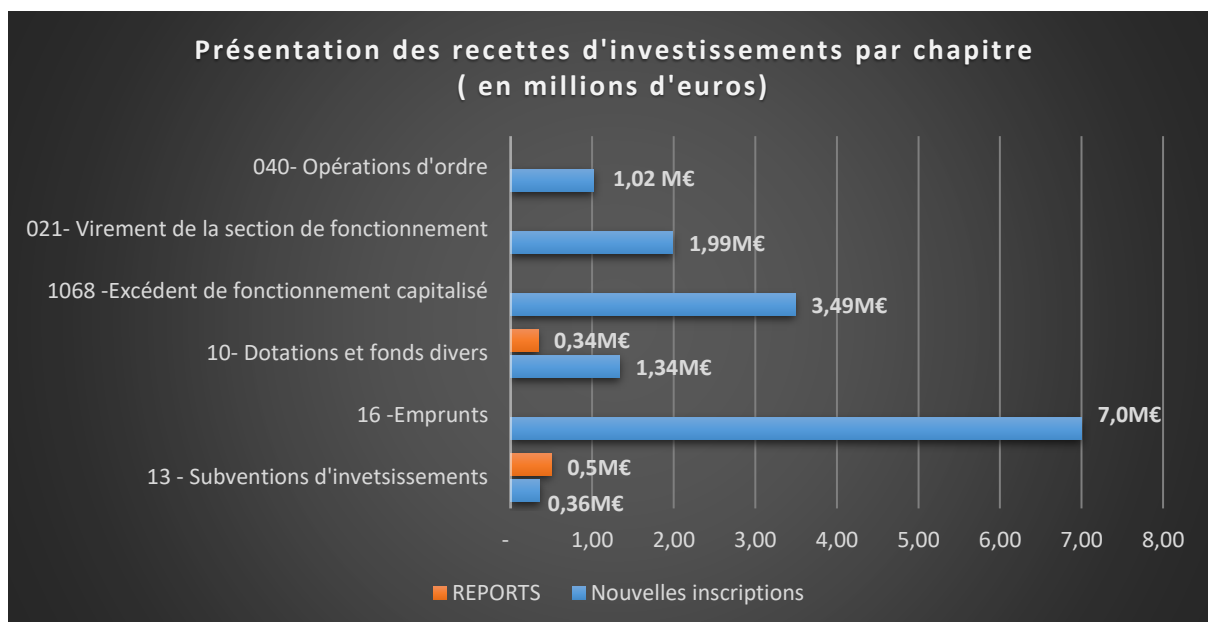


En 2021, la commune entreprend de nouvelles opérations et poursuit celles engagées sur 2020.
Ci-dessous les principaux projets :

Reconstruction des locaux et aménagement extérieurs du centre de loisirs Arc- en -Ciel	2 450 000.00€
Réfection Tapis parking Cadet de Vaux	60 000.00€
Réaménagement Voirie rue Ferron Bousely	120 000.00€
Réaménagement Voirie rue de Cernay	400 000.00€
Réfection de la ruelle Fontaine des Boulangers	50 000.00€
Résidentialisation des bornes enterrées	60 000.00€
Diverses voiries	250 000.00€
Entretien du patrimoine existant	2 293 354,00 €
Travaux d'entretien du chauffage	700 000.00€
Clôture du bois des éboulures	200 000,00 €
Achat d'une nacelle	100 000,00 €
Achat d'une balayeuse thermique	178 000,00 €
Réaménagement de l'accès GS F BUISSON	120 000,00 €
Travaux d'agrandissement de la police municipale	100 000,00 €
Climatisation des structures de la petite enfance	85 000,00 €
Besoins des divers services	2 087 900,00 €

➤ Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget Précédent	Propositions nouvelles	RAR	TOTAL (RAR+Propositions Nouvelles)
13	Subventions d'investissement	1 599 295,32	136 000,00	508 726,64	644 726,64
16	Emprunts et Dettes Assimilées	3 000 000,00	7 000 000,00		7 000 000,00
Total des recettes d'équipement		4 599 295,32	7 136 000,00	508 726,64	7 644 726,64
10	Dotations fonds divers et réserves	2 397 628,96	1 341 941,00	348 894,84	1 690 835,84
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 300 000,00	3 499 010,37	-	3 499 010,37
165	Dépôts et cautionnement	2 100,00	1 500,00		1 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	-	-
027	Dépôts et consignations		24 000,00		24 000,00
Total des recettes financières		3 699 728,96	4 866 451,37	348 894,84	5 215 346,21
45X1	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		8 299 024,28	12 002 451,37	857 621,48	12 860 072,85
021	Virement de la section de fonctionnement	3 357 928,01	1 991 565,32	-	1 991 565,32
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 009 443,00	1 029 031,11		1 029 031,11
041	Opérations Patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 367 371,01	3 020 596,43	-	3 020 596,43
001	Excédent d'investissement reporté		85 281,84		85 281,84
TOTAL		12 666 395,29	15 108 329,64	857 621,48	15 965 951,12



- ✓ Les ressources propres se décomposent comme suit :

Chapitre 10 :

- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : **826 586.00 €**
- Taxe d'Aménagement : **864 249.84€**

Chapitre 040

Amortissements : **1 029 031.11 €**

Compte 021 :

- Virement de la section de fonctionnement : **1 991 565.32 €**
- Compte 1068 : **3 499 010.37 €**

- ✓ Les ressources externes sont les suivantes :

Chapitre 13 :

- Amendes de police : **80 000.00 €**
- Subvention des opérations d'équipement : **564 726.64€**

Chapitre 16 : La commune prévoit un recours à l'emprunt de **7 millions d'euros** pour faire face au dynamisme des investissements prévus en 2021.



III – SITUATION DE LA DETTE

En 2021, le capital restant dû au 1^{er} janvier s'élève à **29.30 M€** contre **30.052 M€** en 2020. Cette baisse résulte de l'extinction de certains emprunts.

La dette de la ville est constituée de :

- 88% d'emprunts à taux fixes ou préfixes,
- 10% d'emprunts indexés sur le livret A
- 2% d'emprunts à taux « à barrière » indexé sur l'EURIBOR (moyenne des taux directeurs de 43 banques européennes).

La dette de la commune de Franconville est exemptée de tout emprunt toxique. Les emprunts sont considérés comme sûrs d'après la classification de Gissler.

Décision

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021.

Base Légale

Code Général des Collectivités Territoriales : article L.2312-1

Ordonnance N°2005-1027 du 26 août 2005

Décret 2005-1661 du 27 décembre 2005.

